

FORMATION CRÉER OU REPRENDRE SON ENTREPRISE

Objectifs de la formation

- Concrétiser son projet de création d'entreprise
- Préparer son plan d'affaires prévisionnel
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de son projet
- Identifier les points clefs de pilotage de l'entreprise
- Appréhender l'environnement de son projet et formaliser sa stratégie de mise en réseau
- Défendre son projet

PROGRAMME

Si besoin, module de remise à niveau en informatique - 2h

Accueil - 1h

Etude de marché et positionnement - 6h

Stratégie et actions commerciales - 7h

Gestion prévisionnelle / financement du projet et plan d'affaires - 7h

Environnement réglementaire : choix juridique, fiscal et social - 3h30

Environnement partenarial de l'entreprise - 3h30

Gestion et pilotage de son entreprise - 6h

Bilan - 1h

Jury - 7h

Soutien personnalisé - 4h

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement en collectif et soutien personnalisé en individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Acquisition d'une méthodologie pour structurer son projet de création/reprise d'entreprise
- Mise en relation avec les partenaires adéquats
- Un modèle de business maîtrisé
- Un plan d'actions formalisé

Le recrutement à cette formation se fait via une ICOP (information collective et positionnement) en 3 étapes :

- présentation de BGE Aura, la formation (les objectifs, les attendus, le contenu, lieu, horaire, calendrier, outils). 1h
- entretien individuel (30 à 40 min) et questionnaires de positionnement
- le compte-rendu de l'ICOP sont transcrites dans un compte-rendu de positionnement

taux de satisfaction :
process en cours



Tarif

1075 €



Financier



MON
COMPTE
FORMATION



Public

Tout public



Prérequis

Avoir une idée de création ou reprise définie
Maîtriser a minima les compétences socles (référentiel Cléa)

Posséder la qualification requise juridiquement pour exercer l'activité envisagée (si métiers réglementés) ou avoir son financement pour réaliser la formation « métier » nécessaire
Le projet de création doit pouvoir être compatible avec la durée de la formation
Avoir déjà amorcé des démarches sur son projet de création : identification clientèle/produit, connaissance



Durée de la formation

46h maximum

Intensité horaires hebdomadaire : 46h
(9h-12h30 / 13h30-17h)



Dates et lieux de la formation

Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura

Délais d'accès à la formation

Sélection des stagiaires via une ICOP (information collective et de positionnement).

Pour connaître les dates d'informations collectives et de formations, contacter BGE Aura : contact@bge-aura.fr ou consulter notre site internet : www.bge-aura.fr, onglet « Nos formations »



Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Référent formation : **Aurore Hugon**
aurore.hugon@bge-aura.fr



Accessibilité

Référent handicap : **Aurore CHRISTIN**
Aurore.christin@bge-aura.fr

04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous

Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Aura

☎ 04 73 35 12 39 ✉ contact@bge-aura.fr

